

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOZAY (17330)**

Nombres de Conseillers L'An deux mille vingt-deux
 En exercice : 11 Le : douze du mois de décembre à dix-huit heures trente minutes
 Présents : 09 Le Conseil Municipal de la Commune de Lozay
 Votants : 10 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 A la Mairie, sous la présidence, de Mr J-M CHARPENTIER,
 Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2022

PRESENTS :

CHARPENTIER Jean-Michel, QUÉRÉ Michel, BOUSSIN Laurence, BRAUD Sandra,
 DANIAUD Georges, GOUSSÉ Florent, GRISON-LALLE Béatrice, ROUILLON Lionel,
 ROUSSEAU Aurélien

ABSENTS EXCUSES :

- Mr Mathis BREUIL qui donne pouvoir à Mr Jean-Michel CHARPENTIER

ABSENT : PERAGIN Pierre,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Michel QUERE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : D_1212_05

- Tarifs Salle Associative à compter du 1^{er} janvier 2023

Considérant les travaux réalisés dans le cadre de la réhabilitation de la Salle Associative et des équipements apportant un nouveau confort aux utilisateurs, (matériels, chauffage et climatisation)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité des membres présents et représentés par 10 voix POUR,

- **FIXE** les différents tarifs et les conditions de location de la Salle Associative, à compter du 1^{er} janvier 2023, comme suit :

○ **POUR LES PARTICULIERS DE LOZAY :**

* Vin d'honneur :	30,00 €
* la Journée	100,00 €
* le Week-end	220,00 €

* La location du week-end (prise clé Jeudi à 18 h et remise des clefs le Lundi avant 12 h)

○ **POUR LES PARTICULIERS EXTERIEURS À LA COMMUNE :**

* Vin d'honneur :	60,00 €
* la Journée	200,00 €
* le Week-end	440,00 €

* La location du week-end (prise clé Jeudi à 18 h et remise des clefs le Lundi avant 12 h)

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211702139 -- 2022 <u>12/12</u> <u>D_1212_05</u> DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>15/12/2022</u>

○ **POUR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES DE LOZAY :**

Gratuité totale pour tous usages en rappelant à ces utilisateurs qu'ils s'engagent en occupant les locaux désignés ci-dessus, à les nettoyer et à les remettre en état après usage ainsi que tout meuble ou accessoire mis à leur disposition.

Toutes les autres Associations sont assimilées à des particuliers extérieurs à la commune et soumises aux mêmes tarifs.

○ **RESERVATION :**

En cas d'annulation de la réservation sans motif sérieux (ex : décès, maladie) le chèque sera encaissé :

* 1 chèque de réservation de 100.00 € pour les habitants de la Commune

* 1 chèque de réservation de 200.00 € pour les extérieurs hors Commune

○ **CAUTION :**

Une caution de 500.00 € sera demandée à chaque location pour les habitants de la Commune

Une caution de 1 000.00 € sera demandée à chaque location pour les extérieurs hors Commune

➤ **APPROUVE** le projet de règlement et le contrat de location de la Salle Associative (annexés)

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération

Reçu en Sous-Préfecture

Publié ou notifié le :

12/12/2022

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Michel QUERE



Le Maire,

Jéan-Michel CHARPENTIER



**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211702139 -- 2022 12/12

01212_05

DE

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : 15/12 / 2022